Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/3/22/2 ID: 084-248400160-20240321-DEL2024\_030-l

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire : 33 En exercice : 33 Qui ont pris part à la délibération : 25

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Séance ordinaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-huit heures

Date de convocation

Le 14 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

Date d'affichage Le 14 mars 2024 M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, MME FRANÇOISE CARRERE, MME PATRICIA RICHAUD, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN A MME SYLVETTE GILL, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, M. MICHEL VIDAL A MME FRANÇOISE CARRERE, MME FLORENCE GOURLOT A MME MARIE-JOSE AUNAVE

ABSENTS: M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°2024-030

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Acquisition de deux parcelles à Piolenc pour l'aménagement d'un bassin de rétention / autorisation de

signature du compromis

de vente

Le rapporteur expose :

La Communauté des communes envisage d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales à Piolenc, avenue Henri Fabre, sur deux parcelles d'une surface totale de 3638 m².

Les parcelles en question se trouvent en zone urbaine et permettraient de récupérer et stocker les eaux pluviales provenant des mayres et fossés qui traversent les deux lotissements du Puvier et le quartier du Cade.

La création de ce bassin de rétention vise à limiter les apports d'eaux de ruissellement dans le Rieu Foyro.

Des pourparlers ont été engagés avec les propriétaires et un accord a pu être trouvé sur le prix de cession de cette parcelle.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Délibération n°2024-030 Acquisition de deux parcelles à Piolenc pour l'aménagement d'un bassin de rétention / autorisation de signature du compromis de vente La Communauté de communes va ainsi se porter acquéreur des parcelles référencées au Cadastre section BC n°15 et n°154 d'une superficie totale de 3638 m². Les propriétaires, M. Michel BERARD et Mme Aline FAYOLLE, ont consenti à vendre ces parcelles au prix de 65 000 €.

bassin de rétention /
autorisation de parcelle au prix convenu et à autoriser le Président à signer le compromis de vente,
signature du compromis de vente définitif, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'acquisition de deux parcelles situées avenue Henri Fabre à Piolenc, référencées au Cadastre section BC n°15 et n°154, d'une superficie de 3638 m², cédées au prix de 65 000 €, en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales,

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024, à l'article 2111 des dépenses d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : Et publié

Le: 29/03/2024

Le Président,

Julien MERLE